

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE FORMATION AM

- 1 photocopie **recto-verso** de la carte d'identité, passeport ou titre de séjour (*en cours de validité*)
- 1 photocopie **recto-verso** de la carte d'identité du représentant légal (*en cours de validité*)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au nom du représentant légal de l'élève (*facture EDF, téléphone, eau ou impôts*)
- 1 attestation d'hébergement datant de moins de 3 mois **à la même adresse (mot pour mot) que le justificatif de domicile**
- 1 photo d'identité e-photo **avec code et signature**
- L'attestation de sécurité routière n°2 (ASSR 2)

Pour toute personne née après le 31/12/1987, l'ASSR (niveau 1 ou 2) ou l'ASR (délivrée par un centre de formation) est nécessaire pour l'obtention de la catégorie AM. Une déclaration sur l'honneur n'est PAS recevable.

SI LE CANDIDAT A DÉJÀ 17 ANS

L'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté, ou un avis de situation (jusqu'à 25 ans)

Dans le cas contraire merci de nous fournir "un avis de situation vis-à-vis du service national" que vous pourrez trouver sur le site www.presaje.sga.defense.gouv.fr



Attention ! Tous dossiers incomplets ou ne correspondant pas à liste demandée seront rejetés par l'administration !
Nous ne traitons que les dossiers conformes et complets.



06.24.09.93.01

contact@cap-conduite.fr



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17H - Bastia
Du lundi au vendredi de 10h à 17h non-stop - Corte



Auto école CapConduite Corse

@autoecolecapconduitecorse

www.cap-conduite.fr